

Identification de l'école

ECOLE DES ESTELLES

0250647 T

MANDEURE

<p><input type="radio"/> > CONSEIL D'ECOLE</p> <p><input type="radio"/> CONSEIL DE MAITRES</p> <p><input type="radio"/> CONSEIL DE CYCLE</p>	<p>N° : 1</p> <p>DATE : 22 Octobre 2021</p>
--	---

<p><u>Ordre du jour</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Présentation des membres du Conseil Rappel des attributions du Conseil d'école Le bilan des élections 2. approbation du 3ième conseil d'école 2020/2021 3. La rentrée 2021 / 2022 4. Les prévisions d'effectifs pour l'année scolaire 2022/2023 5. Le règlement intérieur 6. La sécurité à l'école 7. La situation sanitaire 8. Les travaux 9. Les Projets de l'année 10. Le périscolaire 11. La coopérative scolaire 12. Questions diverses 	<p><u>PARTICIPANTS</u></p> <p><u>Membres présents :</u></p> <p><u>Représentants parents</u> Mmes Baldini, Mercier, Marin et M Diemunsch</p> <p><u>Enseignants :</u> Mmes Brochard, Prongué, Bonnemain, Lamboeuf et M Choulet, Gerardin</p> <p><u>Représentants municipalité</u> Mme Franc (Conseillère Municipale déléguée)</p> <p>DDEN : Mme Virgille</p> <p><u>Membres excusés :</u> Mme Grandi (IEN), Mme Generet, Thirode et M Collet (Parents élus)</p>
--	---

<p><u>RELEVÉ DE CONCLUSIONS</u> cf compte-rendu</p>

<p><u>OBSERVATIONS – REMARQUES</u></p>
--

· ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE
· DES ESTELLES
Rue des Graviers
25 350 MANDEURE
Tél. 03.81.37.20.50



1er Conseil d'École 2021 / 2022
Vendredi 22 Octobre - 17h
École Des Estelles

Membres présents :

Mmes Baldini, Mercier, Marin et M Diemunsch (représentants des parents)
Mmes Brochard, Prongué, Bonnemain, Lamboeuf et M. Choulet, Gerardin (enseignants)
Mme Franc (mairie – Conseillère municipale)
mme Virgille (DDEN)

Membres excusés : Mme Grandi (IEN), Mme Generet, Thirode et M Collet (Parents élus)

Secrétaire de séance : M Gerardin

Préambule :

Suite au départ de Mme Antoine sur une circonscription de Besançon, Mme Grandi est désormais l'Inspectrice sur notre secteur.

Ordre du jour :

- Présentation des membres du Conseil
 - ✗ Rappel des attributions du Conseil d'école
 - ✗ Le bilan des élections
- Approbation du compte-rendu du 3ème conseil d'école 2020 / 2021
- La rentrée 2021 / 2022
 - ✗ Effectifs
 - ✗ Organisation pédagogique
 - ✗ Personnels
 - ✗ RASED
 - ✗ Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)
- L'année scolaire 2022 / 2023
 - ✗ Effectifs
- Le règlement intérieur
- La sécurité à l'école (PPMS, Exercices d'évacuation et de confinement,....)
- La situation sanitaire
- Les travaux à l'école
- Les Projets pédagogiques de l'année
- Le périscolaire
- La coopérative scolaire
- Questions diverses

○ Présentation des membres du Conseil

Le président du conseil d'école est la directrice d'école : Mme Brochard

Les représentants des parents d'élèves : 5 Titulaires : Mmes Baldini, Generet, Mercier, Picon et M Diemunsch ; et 4 suppléants: Mmes Marin, Thirode et M Goulut, Collet

Le maire et une représentante de la municipalité : M. Hoquet, Mme Pernot

Les enseignants : Mmes Lamboeuf, Prongué, Bonnemain et M Choulet, Gerardin

Les membres du RASED : Mme Bertolotti (Psychologue scolaire) et M Chaignat (Maitre E)

Le DDEN (délégué départemental de l'éducation nationale) : Mme Virgille

L'Inspectrice de l'Éducation Nationale est membre de droit : Mme Grandi

Le président, après avis du conseil, peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

✘ Rappel des attributions du Conseil d'école

Il est impliqué dans l'élaboration du règlement intérieur et le vote.

Il peut établir un projet d'organisation de la semaine scolaire.

Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, il donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :

- a) Les actions pédagogiques qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ;
- b) L'utilisation des moyens alloués à l'école ;
- c) Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ;
- d) Les activités périscolaires ;
- e) La restauration scolaire ;
- f) L'hygiène scolaire ;
- g) La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire

Il étudie, donne son avis et adopte le projet d'école.

Il donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles.

Il est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école.

Il est informé de l'organisation pédagogique et des aides spécialisées.

✘ Le bilan des élections

Les parents et les enseignants qui ont participé à la préparation et au dépouillement des élections sont remerciés.

Il y a eu 98 votants pour 181 parents/électeurs, soit 54,14 % de participation.

Sur les 98 votes, on a compté 27 bulletins blancs ou nuls.

Cette année, 12 personnes s'étaient portées candidates donc deux listes étaient présentées : une liste PEEP (8 noms) et une liste sans étiquette (4 noms)

La participation est en augmentation mais on note une très grosse augmentation des bulletins nuls ou blancs. Tous les votes ont été faits par correspondance (Décision du conseil exceptionnel du 13 Septembre 2019).

La liste PEEP a obtenu 4 sièges > 4 titulaires et 4 suppléants ; Au 21 octobre, un des titulaire a présenté sa démission donc le premier suppléant prend la place de titulaire

La liste sans étiquette a obtenu 1 siège > 1 titulaire et 1 suppléant

Félicitations à toutes les personnes élues.

Pour rappel : 2020/2021 : 188 électeurs ; 85 votants (8 bulletins nuls ou blancs) 45,21%
2019/2020 : 189 électeurs ; 80 votants (10 bulletins nuls ou blancs) 42,33%
2018/2019 : 181 électeurs, 81 votants (7 bulletins nuls ou blancs) 44,75%
2017/2018 : 179 électeurs 83 votants (6 bulletins nuls ou blancs) 46,37%
2016/2017 : 178 électeurs, 93 votants (26 bulletins nuls ou blancs) 52,25%
2015/2016 : 212 électeurs, 116 votants (17 bulletins nuls ou blancs) 54,7%
2014/2015 : 190 électeurs, 102 votants (19 bulletins nuls ou blancs) 53,7%

o **Approbation du compte-rendu du dernier conseil d'école du 18 juin 2021: approuvé à l'unanimité**

o **La rentrée 2021 / 2022**

✘ Effectifs

111 élèves inscrits à la rentrée et 112 élèves aujourd'hui avec
> 1 arrivée en CP, 1 en CE2 et 1 en CM1
> 1 départ en CE1 et 1 en CM2

Nos effectifs vont toutefois descendre car trois radiations ont été demandées aujourd'hui : 2 CP et 1 CM2

108 élèves étaient annoncés en juin.

Tous les élèves inscrits étaient présents le jour de la rentrée.

✘ Répartition pédagogique

Par niveau : Cp : 22 (>20) ; Ce1 : 21 ; Ce2 : 22 ; Cm1 : 27 ; Cm2 : 20 (>19)

Par classe : CP : 22 (>20) ; Ce1 : 21 ; Ce2 : 22 ; CmA : 23 (14+9) ; CmB : 24 (13+11) qui passera à 23 (13+10)

✘ Personnels

Les enseignants :

Peu de changement(s) dans l'équipe enseignante :

Mme Lamboeuf (CP) ; Mme Brochard (CE1 + direction) ; M Choulet (CE2) ; Mme Prongué (CM1/CM2) et Mme Bonnemain (CM1/CM2).

M Gerardin est le nouveau venu et assure le complément de service de Mme Brochard dans la classe de CE1.

Les intervenants :

Mme Tyrode est notre intervenante BCD/Littérature.

M Tasca est notre intervenant en musique

Le personnel non enseignant :

Mme Doulos, AESH, intervient 21h/semaine auprès de trois élèves de notre école pour de l'aide mutualisée. Son planning a été établi par les enseignants en fonction des besoins spécifiques de chaque enfant. Mme Doulos n'est pas présente sur l'école le mardi après-midi.

✘ RASED

Mme Bertolotti, Psychologue scolaire, interviendra sur notre école suivant nos besoins et nos demandes.

M Chaignat, Maître E, est intervenu sur notre école sur la première période et il interviendra également sur la deuxième période (jusqu'aux vacances de fin d'année). Ses Prises en charges sont établies à partir des recommandations établies par Mme L'Inspectrice ainsi que des demandes des enseignants.

Pour les périodes P1 et P2, 5 élèves de CE1 sont pris en charge à raison de 4 créneaux par semaine.

Echanges sur le sujet RASED : *Même si l'ensemble des membres du conseil d'école se réjouit de ces interventions auprès d'un groupe d'élèves, le RASED reste un point d'inquiétude surtout après une interruption des interventions du RASED pendant 2 ans suite à un poste non pourvu. Des besoins réels existent et parents, DDEN, enseignants souhaiteraient que ces aides se pérennisent.*

✘ Les activités Pédagogiques Complémentaires APC

Elles se déroulent :

- le jeudi de 16h30 à 17h30 pour les CE1, CE2, CM1 et CM2
- le vendredi de 16h30 à 17h30 pour les CP.

Elles sont encadrées par les enseignants qui demandent l'accord des parents.

Ces APC permettent :

- une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages ;
- une aide au travail personnel ;
- la mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école.

Des instructions ministérielles préconisent que les prises en charge des élèves dans le cadre des APC soient orientées dans le domaine de la lecture et de la compréhension.

La directrice, Mme Brochard, est déchargée de ces APC. M Gerardin assure ¼ des heures d'APC, soit 9h auprès des CE1.

✘ Les rythmes scolaires

Les 24h d'enseignements hebdomadaires sont réparties sur 8 demi-journées :

- les lundi, mardi, jeudi et vendredi
- de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

○ L'année scolaire 2022/2023

✘ Les prévisions d'effectifs

Les prévisions pour la rentrée 2021 sont de 113 élèves :

Cp : 23, Ce1 : 20 ; Ce2 : 21 ; Cm1 : 22 ; Cm2 : 27

>> Nous constatons des grosses fluctuations des effectifs et surtout une baisse. Il est demandé une grande vigilance à la municipalité par rapport aux dérogations accordées car le seuil de fermeture n'est pas loin.

○ Le règlement intérieur (ci-joint)

Le règlement intérieur de l'école a été établi à partir du règlement départemental.

>>> Le règlement intérieur de l'école a été lu et approuvé à l'unanimité.

○ La sécurité à l'école

> Un nouveau PPMS a été mis en place à la rentrée.

Le PPMS a été présenté et approuvé à l'unanimité ... Il a été signé par l'ensemble du conseil d'école

Intervention de Mme Prongué : Problème du Gymnase >> Existe-t-il un PPMS propre à ce bâtiment ? Et si oui, où est-il consultable ?

Mme Franc va se tourner vers les services de la Mairie pour avoir une réponse à cette question et Mme Brochard se tournera vers le collègue qui est le principal utilisateur de ces locaux.

> Le premier exercice d'évacuation-incendie a eu lieu Jeudi 14 Octobre (compte-rendu joint). Les enseignants et les élèves étaient prévenus. Tous les élèves sont sortis rapidement du bâtiment (1 min 20). Cet exercice s'est passé dans de bonnes conditions à part une légère excitation chez quelques élèves ; aucun dysfonctionnement constaté.

Le prochain exercice sera inopiné et des éléments perturbateurs seront mis en place afin de vérifier la réactivité des enseignants et des élèves.

Les enseignants ne peuvent toujours pas ouvrir le petit portail arrière (leur clé ne fonctionne plus) et doivent passer par le grand portail, toujours ouvert, mais qui rallonge le parcours

> Un exercice académique PPMS Intrusion sera organisé début décembre. Le déclenchement se fera par l'intermédiaire d'un sms envoyé aux directeurs. Nous attendons les directives.

> D'autres exercices d'évacuation-incendie, de confinement seront programmés régulièrement dans les semaines et mois à venir.

> Suite à l'élévation du plan vigipirate au niveau « Alerte Attentat », la municipalité a installé des plots fixes devant l'école afin d'interdire le stationnement au niveau de l'arrêt prévu pour le bus.

o La situation sanitaire

Depuis la rentrée de septembre, chaque classe est accueillie dans un espace défini dans la cour de récréation afin de limiter le brassage des élèves. L'entrée dans le bâtiment se fait de manière échelonnée.

Les récréations se font sur deux temps et chaque classe est dans un espace dédié.

Les sens de circulation ont été maintenus dans les couloirs.

Les lavages de mains sont faits régulièrement (savon + papier individuel ou gel hydroalcoolique).

L'ensemble des adultes porte un masque en continu.

Nettoyage des locaux : ménage quotidien complet chaque soir + Deux passages en journée (Matin et après-midi) pour désinfection complémentaire de tous les points de contacts (poignées de portes et fenêtres, robinets, toilettes)

Depuis le 11 octobre, le protocole sanitaire de niveau 1 s'applique dans les écoles du département donc le masque n'est plus obligatoire pour les élèves d'élémentaire. En revanche il est toujours porté par les adultes intervenants auprès des enfants.

Même si la limitation du brassage n'est plus obligatoire au niveau 1, les enseignants ont souhaité maintenir les mesures prises jusqu'ici : limitation des brassages, lavage des mains réguliers, aération, ...

Dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID, chaque école a établi un plan de continuité pédagogique. Ce plan vise à fixer les protocoles de fonctionnement en cas de perturbations liées au COVID (Absence d'un enseignant ou d'élèves, fermeture de classe, fermeture d'école.

>> Présentation du plan ... ce plan sera transmis à Mme l'Inspectrice après la présentation au conseil d'école.

o **Les travaux et aménagements à l'école**

Travaux demandés et validés le 28 juin par les services municipaux :

- o Nettoyer la cour, les escaliers et les paliers, l'abri à vélo, l'avancée du préau
- o Réparer les volets roulants
- o Repeindre les murs dans le pré-bureau et un mur en classe de cm1
- o Aménager des nouvelles étagères dans les armoires en salle d'APL
- o Ajouter des étagères dans les armoires dans la classe de CM1
- o Reprise de la casquette au dessus du perron d'entrée
- o Réparation du visiophone (Pas de micro dans le pré-bureau)
- o Réparer les fuites au plafond et remplacer les plaques dans salle de convivialité, BCD et salle d'APL
- o Nettoyage des vitres et persiennes

Travaux votés lors du conseil municipal du 26 mars :

- o Première tranche de réfection des volets roulants

>> A ce jour, les travaux demandés n'ont pas été entrepris.

Réponse : Mme Franc souligne que les travaux vont être entrepris et que l'école des Estelles est l'école qui coûte le plus cher à la commune avec le problème des volets roulants.

Mme Brochard souligne que ce problème de volets est récurrent et existe depuis plusieurs années (avant même son arrivée dans l'école !) et qu'elle a bien conscience du coût élevé mais par contre que l'investissement pour les autres demandes est moindre.

Le Budget investissement 2021 :

- 1 tableau interactif pour une classe
- 4 tablettes numériques
- 4 casques sans fil
- 1 disque dur
- 1 ordinateur pour la direction

>> En attente ... Date par la mairie ??

Réponse de Mme Franc : Aucune date ne peut être avancée à l'heure actuelle, les commandes sont en cours mais dépendantes de la situation économique actuelle.

Intervention de Mme Lamboeuf concernant le plateau sportif : Est ce qu'il va y avoir un réaménagement du plateau ou des réparations car il est dangereux avec des tacons, du gravier, des « cassures » un peu partout ? Nous déplorons des chutes régulières.

Un projet de nouveau plateau sportif avait été présenté à l'équipe enseignante par la municipalité au début de son premier mandat mais depuis ... rien !

Mme Franc n'est pas au courant de ce projet.

o **Les Projets de l'année 2021/2022**

>> Ceux déjà faits :

- Rencontre avec des auteurs, des illustrateurs dans la semaine du 18 au 22 octobre :
 - CMA : Jérôme Peyrat
 - CMB : Fred Paronuzzi

- Sortie au gouffre de Poudrey et au Dinozoo pour les CE2 et CMA le 23 Septembre

- Sortie au centre d'exposition d'art contemporain CRAC 19 pour les CMB le 21 octobre

>> En cours ou en attente :

- Intervention de la MPF (ancien BPDJ) vers les CM pour aborder les thèmes : « Justice pour les mineurs » et « Les dérives d'Internet » ... Intervention le 28 janvier
- Cycle natation pour les CE1 (11 séances de début décembre à mi mars) (à Valentigney).
- Projet Ecomobilité pour les CMB en partenariat avec la Damassine (Nov/déc)
- Participation au Livre élu pour les CE1
- Projet autour des jeux de société pour les CE2/CMA
- Projet sorties ski pour les CE2/CMA
- Projet autour des énergies renouvelables avec 2 interventions en classe et une sortie à la Damassine pour les CMA
- Ateliers jeux à la médiathèque pour les CE2 et CMA
- Sortie de fin d'année

Les conditions sanitaires et les contraintes qui s'y rattachent évoluant très vite, les enseignants réfléchissent à court terme sur les projets à mettre en place

>> Renouvellement de la charte du parent accompagnateur (en pièce jointe) : Tous les parents qui accompagneront une sortie ou activité scolaire devront signer cette charte qui rappelle les droits et devoirs des accompagnateurs.

Intervention de Mme Brochard : Lors de la réunion des directeurs avec la Mairie mi-septembre, Monsieur le Maire était en attente d'un retour de la commission sécurité pour autoriser ou non l'utilisation du CCP. Est ce que nous avons plus d'information aujourd'hui ?

Mme Franc : C'est bon !

>> *A voir pour la réalisation et la présentation d'un spectacle en fin d'année si les conditions sanitaires le permettent*

o **Le Périscolaire**

Les services péri-scolaires sont très sollicités notamment la restauration ce qui a impliqué la mise en place de deux services le midi.

Un protocole sanitaire a été établi afin de respecter les demandes du gouvernement.

Le portillon de la cour est fermé sur le temps d'accueil du péri-scolaire. Les parents doivent signaler l'arrivée de leur enfant en sonnant au portillon et attendre l'ouverture.

o **La coopérative scolaire**

Elle vise à développer l'esprit de solidarité entre les élèves et à améliorer le cadre scolaire et les conditions de travail et de vie des élèves dans l'école. L'argent versé est géré par la coopérative de l'école et contrôlé par l'OCCE. Il est rappelé que les membres du conseil d'école peuvent avoir accès aux comptes de la coopérative.

Solde au 22 octobre 2021 :	9 536 €	(Solde au 31 août 2021: 9 268, 75 €)
----------------------------	----------------	--------------------------------------

Les dépenses : 1 013, 75 €

Frais OCCE : 271, 25 €

Activités éducatives : 682 , 50 €

.Gouffre de Poudrey (2 classes) : 178 €

.Dinozoo (2 classes) : 504, 50 €

Divers (Don LPO) : 60 €

Les recettes : 1 281 €

Cotisations des familles : 937 €

Participations des familles aux sorties : 344 €

o **Questions et informations diverses**

Problème récurrent du stationnement :

Des parents d'élèves signalent que les problèmes de stationnement continuent : beaucoup de parents continuent de s'arrêter n'importe où (sur la route, dans les virages, sur la piste cyclable) alors que des places de parking sont disponibles.

Le problème du stationnement est amplifié par les travaux sur les immeubles voisins ainsi que la pose de plots le long de l'arrêt de bus. Les parents s'arrêtent encore davantage sur la route dans la courbe devant la grille surtout à l'heure de sortie des classes.

Le problème est régulièrement signalé par Mme Brochard au GRS.

Question de parents d'élèves transmise par Mme Baldini : *Comment est assuré le suivi des enfants bénéficiant d'un PAI lors des passages de classe ?*

Réponse : En réunion de pré-rentree, les enseignants transmettent toutes les informations spécifiques à chaque élève à l'enseignant suivant (lunettes, PAI, allergies, suivi particulier, besoins spécifiques, ...).

En début d'année, suite aux retours des fiches de santé par les parents, Mme Brochard établit des tableaux récapitulatifs par classe mais également par spécificité (PAI, Allergie, ...) et les diffuse à chaque enseignant. Chaque enseignant a ainsi connaissance des besoins particuliers de ses élèves mais également de l'ensemble des élèves de l'école.

Ces tableaux sont présents dans chaque classe (Par exemple dans le cahier d'appel) ... ce qui est très utile en cas de répartition d'élèves ou d'enseignant remplaçant.

Mme Brochard informe également Mme Bermudez (Responsable des services périscolaires) des enfants avec PAI ou allergie.

> Le site de l'école des Estelles est régulièrement alimenté (<http://prim-les-estelles-mandeure.ac-besancon.fr/>) et le compte-rendu de ce conseil d'école y sera diffusé.

La séance est levée à 18h 30

Le prochain conseil est fixé au vendredi 11 mars à 17h

Le secrétaire de séance

M Gérardin

La directrice

Mme Brochard



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE LES ESTELLES

rue des Graviers, 25350 MANDEURE

03.81.37.20.50

ecole.lesestelles@ac-besancon.fr

Le règlement intérieur de l'école est rédigé à partir du règlement type départemental affiché à l'école. Il précise les conditions dans lesquelles est assuré le respect des droits et des obligations de chacun des membres de la communauté éducative (élèves, parents, enseignants, intervenants, représentants de la commune). Il respecte la convention internationale des droits de l'enfant, la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen et la Charte de la laïcité à l'école

☞ **1. Horaires des enseignements :** Les heures d'entrée et de sortie de classe sont : **8h30 – 11h30; 13h30 – 16h30** les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Les activités pédagogiques complémentaires (APC) ont lieu **le jeudi de 16h30 à 17h30** Les récréations ont lieu à 10h et 15h (CE1, CE2 et CMA) et à 10h20 et 15h20 (CP et CMB).

L'accès de la cour et la surveillance se font à partir de 8h20 et de 13h20. Lorsqu'un élève est entré dans la cour pendant cette période d'accueil, il n'a plus le droit d'en sortir. **Chaque classe est accueillie dans une zone dédiée.**

☞ **2. Absence et retard :** La fréquentation régulière de l'école est obligatoire, conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur. Les retards et absences doivent être justifiés. **Quand un élève manque la classe, il est fait obligation aux parents d'en informer l'enseignant(e) ou la directrice le jour même de l'absence.** En cas de sortie d'un élève pendant les heures de classe, les parents, venant le chercher, sont tenus de signer un bon de prise en charge.

☞ **3. Droits et obligations des membres de la communauté éducative :** Les parents, les enseignants et autres personnels intervenant pendant le temps scolaire doivent respecter le pluralisme des opinions et les principes de laïcité et neutralité. Les parents, les enseignants et tous les personnels intervenants au sein de l'école doivent porter un masque.

☞ **4. Surveillance :** La surveillance des élèves durant les heures d'activité scolaire est continue et leur sécurité est constamment assurée. En cas de mauvais traitement de la part d'un camarade, en cas d'incident ou d'indisposition, l'enfant doit prévenir un enseignant ou tout autre adulte présent. S'il en est incapable, ses camarades doivent le faire pour lui. L'enseignant de la classe ou la directrice doivent être immédiatement informés.

La sortie des élèves ne fréquentant pas le périscolaire est sous la responsabilité des enseignants jusqu'à la grille. Au delà, les parents assument la responsabilité de leur enfant selon les modalités qu'ils choisissent. Les parents accompagnant leur enfant à l'école sont priés de ne pas entrer dans la cour sans autorisation. Les parents ne sont pas autorisés à intervenir pour régler les différends entre élèves. Ils doivent s'adresser aux enseignants.

☞ **5. Comportement :** **Outre la transmission des connaissances et des savoirs, la mission première à l'école est de faire partager aux élèves les valeurs de la République.**

Le service public de l'éducation repose sur des valeurs et des principes dont le respect s'impose à tous dans l'école : gratuité de l'enseignement, neutralité et laïcité. **Chacun est également tenu au devoir d'assiduité et de ponctualité, de tolérance et de respect d'autrui, au respect de l'égalité des droits entre filles et garçons, à la protection contre toute forme de violence psychologique, physique ou morale.**

A cet égard sont interdits les jeux dangereux, les coups, toute forme de discriminations ou de harcèlement. Il est exigé un langage correct, dépourvu de toute grossièreté.

☞ **6. Matériel :** Les élèves ne doivent transporter avec eux que les objets destinés aux activités de la classe. Ils sont tenus d'apporter le matériel nécessaire au travail de la journée. Les parents sont priés de contrôler régulièrement les cartables. L'école ne peut être responsable de la perte ou du vol d'objet de valeur ou personnel apporté par un élève.

Les élèves doivent couvrir les livres et les cahiers, **prendre soin des fournitures scolaires** qui peuvent leur être prêtées par l'école. Dans le cas contraire, nous serons contraints de demander un dédommagement aux familles. Les vêtements (manteaux, vestes, bonnets, gants) et matériels appartenant à l'enfant doivent être marqués lisiblement du nom entier pour éviter toute perte. **L'utilisation de téléphone portable est formellement interdite à l'école** (Circulaire n°2018-114 du 26/09/2018)

☞ **7. Relations parents/enseignant(e) et parents/directrice :** Les parents sont encouragés à multiplier les rapports avec les enseignants, dans le but de mieux défendre les intérêts de l'enfant. Une rencontre parents/enseignants sera organisée pour chacun des 2 premiers trimestres. La directrice peut être jointe par téléphone de préférence le jeudi ou par mail. Chaque élève dispose d'un cahier de liaison. Toute correspondance y est notifiée. Les parents sont priés de le consulter et de le signer régulièrement.

☞ **8. Hygiène et goûter :** Les enfants accueillis à l'école doivent se présenter dans un état de santé et de propreté compatible avec la vie en société scolaire. Les familles informeront l'école de toute difficulté dans ce domaine. **Le port du masque pour les élèves d'élémentaire est soumis aux décisions ministérielles.**

L'attention des enfants sera constamment appelée sur le respect de l'environnement. Ainsi, les couloirs, sanitaires, salles de classe et cour demeureront accueillants et propres.

Afin de limiter les risques de réactions allergiques, aucune prise alimentaire ne sera acceptée dans le cadre scolaire (Préconisation académique). L'eau est la seule boisson admise pendant les heures scolaires.

☞ **9. Assurance :** Bien que n'étant pas obligatoire, l'assurance scolaire (civile et individuelle) est vivement conseillée pour garantir l'enfant sur le trajet et dans la vie scolaire. Pour lui permettre de participer aux activités se déroulant hors des locaux scolaires et / ou en dehors des heures scolaires, cette assurance devient obligatoire.

☞ **10. Stationnement :** Un parking est mis à la disposition des parents pour déposer leurs enfants. Il est interdit de stationner sur l'emplacement réservé au bus devant l'école ou de s'arrêter devant la grille. Veillez à respecter le sens de circulation autour du parking.

Ce règlement a été approuvé par le Conseil d'École du 22 Octobre 2021

EVALUATION de l'exercice d'évacuation incendie *

Coordonnées de l'école : école Les Estelles, rue des Graviers, 25350 MANDEURE

La date de l'exercice	L'heure	Le temps d'évacuation
14/10/21	13h40	1 min 20

	Oui	Non	Observations
Modalités d'organisation			
▪ Inopiné		x	Enseignants et élèves avertis
Applications des consignes générales			
▪ Tout le monde a entendu le signal d'alarme	x		
▪ Tout le monde a évacué y compris les personnes à mobilité réduite (évacuées ou isolées)	x		Pas de personnes à mobilité réduite
▪ Les ascenseurs sont restés inutilisés			
▪ Tout le monde a respecté la consigne : « ne pas revenir en arrière sans autorisation »	x		
▪ Tout le monde a rejoint le(s) point(s) de rassemblement	x		4 min 13 (pour les derniers obligation de faire le tour complet du bâtiment donc trajet plus long)
▪ Le comptage des personnes a été effectué sans problème	x		
Comportement des personnes évacuées			
▪ Évacuation immédiate à l'alarme	x		
▪ Évacuation en bon ordre		x	Qq élèves à canaliser
Installations Techniques particulières			
▪ Les équipements asservis à l'alarme ou à la détection incendie ont fonctionné (portes automatiques, désenfumage, etc....)			Pas d'équipements spécifiques

Observations :

>> légère agitation chez les CE1

>> Présence de l'intervenant de musique dans la salle de convivialité avec une classe

Les enseignements à tirer et à rappeler : Bien respecter pour cet exercice mais à rappeler

>> Bien fermer les portes derrière soi

>> Enseignants sortent en dernier

>> Emporter son cahier d'appel et faire un comptage intermédiaire et l'appel à la sortie du bâtiment

>> Relire les consignes de sécurité

>> Se déplacer dans le calme

En fonction des résultats, penser immédiatement à remédier aux anomalies constatées. (revoir les consignes, informer le personnel et les élèves, réparer les installations défectueuses, etc. ...)

Signature du directeur d'école F. Brochard


ECOLE ELEMENTAIRE
 Les Estelles
 Rue des Graviers
 25350 MANDEURE
 Tél. : 03 81 37 20 50